

Réunion du 04 Décembre 2024 A CARCASSONNE

Début de Réunion : 19h30

Membres Présents :

SIMON Catherine	UBEDA Sébastien	EINIG Pascale
BOSCO Natacha	EINIG Jean-Luc	CROMPTON Cécile
BECUE Gérard	GODALL Thomas	MORTREUX Nicolas
DANESIN Patrick	DODELIN Franck	DOUCE Clément
MAURY Max		

Membres Excusés :

PRIZZON Charles
PRIZZON Maryse
FAUDOT BEL Laure

Membre Invité :

Mr SAFFON Patrick

Ordre du Jour :

Préambule : Mise en place du Conseil d'Administration et des Commissions.

I – Bilan :

- I-1 Nombre de licenciés
- I-2 Point financier

II - Demandes de subventions (FDVA2, FFTA, Comité Départemental et CRTAO)

III - Discussion et vote des différentes mesures prises par le CD 11 chaque année :

- III-1 Aide aux licenciés pour compétitions nationales,
- III-2 Récompenses aux podiums nationaux
- III-3 Aide aux arbitres,
- III-4 Aide à la formation,
- III-5 Aide aux clubs pour l'intervention d'un BE,
- III-6 Aide Challenge Mortreux,
- III-7 Aide aux championnats départementaux,
- III-8 Prise en compte des frais des bénévoles de la CDT (commission technique départementale),
- III-9 Aide à la création de clubs.

IV- Formations réalisées

V - Challenge Mortreux

VI - Championnat départemental salle 2025 – 2026

VII – Groupe Pôle Jeunes (Résultats, reconduction, calendrier, financement)

VIII - Tournoi des mixtes

IX – Challenge Régional Poussins

X – Challenge Régional par équipe

XI – Stages pour adultes : préparation de grandes échéances (quand, comment, où ?)

XII – Réflexion sur le projet sportif

Mise en place du Conseil d'Administration et des Commissions

Présidente : Mme Catherine SIMON
Secrétaire : Mme Natacha BOSCO
Trésorier : Mr Sébastien UBEDA

Vice-Président : Mr Nicolas MORTREUX
Secrétaire Adjoint : Mme Laure FAUDOT BEL
Trésorier Adjoint : Mme Cécile CRAMPTON

Commission Sportive :

Mr MORTREUX Nicolas (Pdt)
Mr DANESIN Patrick
Mme SIMON Catherine
Mr DOUCE Clément

Commission Informatique:

Mr DANESIN Patrick (Pdt)
Mr EINIG Jean-Luc
Mr DOUCE Clément

Commission Arbitrage :

Mr UBEDA Sébastien (Pdt)
Mr PRIZZON Charles
Mr DODELIN Franck

Commission Animation :

Mme EINIG Pascale (Pdte)
Mme SIMON Catherine
Mme PRIZZON Maryse

I – Bilan :

I-1 Nombre de licenciés :

Pour cette saison, nous comptons 382 Licenciés dont 129 nouveaux (ce qui est 36 de plus que la saison passée, à la même période).

Bizanet 40 Carcassonne 116 Castelnaudary 91 Narbonne 96 Limoux 39

Femmes : 149 (100 adultes + 49 jeunes)

Jeunes : 109 (21 U11)

Adultes en compétition : 178.

Les pôles mettent l'accent sur les clubs pour développer les sections « jeunes » afin d'alimenter un « vivier » à échelle nationale et/ou olympique.

I-2 Point Financier au 07 Juin 2024 :

Le compte présente un solde positif de 4250.20 € et 31062 € sur livret.

Exercice comptable :

Recettes 7689 €

Dépenses 5524,36 €

II - Demandes de subventions (FDVA2, FFTA, Comité Départemental et CRTAO)

Actuellement, nous sommes dans l'attente de connaître l'acceptation ou non des dossiers de demandes de subventions auprès du CRTAO, FFTA et du Comité Départemental.

Concernant la demande de subvention FDVA2 de 1500 € pour le projet « Poussins », nous savons désormais que cette dernière nous a été refusée.

III - Discussion et vote des différentes mesures prises par le CD 11 chaque année :

III-1 Aides aux compétiteurs :

Le département décide d'apporter son aide à l'ensemble des compétiteurs qui ont participé aux championnats et coupes de France FFTA, militaire, universitaire et handisport.

Cette aide représente une enveloppe de 1800€ qui sera partagée en deux :

- Une enveloppe pour la saison salle d'un montant de 600€ à partager entre tous les participants avec un maximum de 100€ par archer.
- Une enveloppe pour la saison extérieure d'un montant de 1200 € à partager entre tous les participants avec un maximum de 100€ par archer.

Cette aide n'interviendra que 8 à 10 jours après le dernier championnat de France de la saison en cours.

Chaque demande devra être justifiée par l'envoi des résultats officiels du championnat de France ou coupe de France. Aucune demande après la saison ne pourra être prise en compte.

Toutefois, si l'enveloppe dédiée aux championnats "salle" n'est pas pleinement utilisée, elle pourra alors, si besoin, être reversée sur les championnats "extérieur".

III-2 Récompenses aux podiums nationaux :

Chaque podium sera récompensé par un bon d'achat :

- 50€ pour le 1^{er})
- 40€ pour le 2^{eme}) + 30€ « bonus » si catégorie ELITE
- 30€ pour le 3^{eme})

Ces récompenses seront remises à L'assemblée générale du CD11.

Attribution d'aides aux compétiteurs et récompenses votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides aux compétiteurs et récompenses acceptées à l'unanimité.

III-3 Aides aux arbitres :

Il est décidé de donner une enveloppe de 200€ par arbitre titulaire pour les aider à l'achat d'une tenue vestimentaire ou tout autre matériel nécessaire à l'arbitrage pour la saison 2024/2025.

Chaque demande devra être accompagnée d'un justificatif.

Reconduction d'aides aux arbitres votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Reconduction d'aides aux arbitres acceptées à l'unanimité.

III-4 Aide à la formation :

Cette saison encore, le comité départemental continuera à apporter son soutien aux clubs afin de les aider à la mise en place de formations fédérales et d'arbitrage, en proposant une prise en charge de 50% des frais d'inscription par archer, pour les formations qui se tiendront à l'extérieur du CD11.

Pour les formations « en interne », il n'y aura plus de réversion aux clubs mais une prise en charge de 50% du montant global de la formation.

Chaque club s'arrangera alors avec ses archers pour le reste à charge.

Si des subventions sont allouées, une aide sera alors reversée aux différents clubs afin de prioriser les formations de recyclage obligatoire.

Pour les archers extérieurs au CD11, il n'y aura plus de prise en charge, ces derniers devront alors se mettre en contact avec leur club ou leur CD pour le financement de leur formation.

Dans le cadre de sa formation d'arbitre fédéral, le candidat est dans l'obligation de suivre des séances d'enseignement théorique (environ une session par mois) et de participer, en tant qu'arbitre stagiaire, à 3 compétitions par option choisie.

Dans ces conditions, le comité départemental propose d'apporter son aide pour la prise en charge des frais de déplacements des futurs arbitres, autant pour leurs journées de formation que lors de leur participation aux compétitions en tant qu'arbitre stagiaire.

Il est décidé comme suit :

- Si aucune prise en charge du club : participation du Comité Départemental à hauteur de 200 €.
- Si participation du club : le Comité Départemental pourra compléter l'aide apportée afin d'atteindre l'enveloppe mentionnée à l'alinéa précédent.

Bien entendu, des justificatifs de déplacements seront à produire et la demande sera à faire par le club afin d'éviter les doublons.



Attribution d'aides à la formation d'arbitres votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides à la formation acceptées à l'unanimité.

III-5 Aide aux clubs pour l'intervention d'un BE :

Jusqu'à présent, le comité départemental prenait en charge les actions d'un Brevet d'Etat auprès des clubs à concurrence de 130€ les 6h + 50€ de frais de dédommagement.

Proposition est faite de supprimer le dédommagement de 50 € pour ne maintenir que la participation aux frais de déplacement à hauteur de 50%.

Une convention devra être signée par le club, pour la saison.

Attribution d'aides pour l'intervention d'un BE votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides pour l'intervention d'un BE, acceptée à l'unanimité.

III-6 Aide Challenge MORTREUX :

Le CD11 soutient les clubs qui organisent le *Challenge Mortreux* en lui octroyant une aide de 100€ par manche. A l'issue des 3 manches du Challenge, Le CD 11 récompensera les 3 premiers de chaque catégorie. L'équipe qui remportera le Challenge, recevra une coupe avec le nom du club gagnant gravé dessus. Cette coupe sera remise en jeu la saison suivante.

Attribution d'aides pour le Challenge MORTREUX, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides pour le Challenge MORTREUX, acceptée à l'unanimité.

III-7 Aide aux championnats départementaux :

Le comité départemental apporte son soutien aux clubs qui organisent les championnats départementaux : Le CD11 prend en charge les récompenses de tous les championnats départementaux.

Concernant le Challenge Régional Jeunes et Adultes par équipes départementales, il est décidé de prendre en charge la totalité des frais des licenciés faisant parti de ces équipes (transport selon MAPPY si co-voiturage, frais d'inscription en compétition et prise en charge d'un maillot d'équipe pour la finale).

Attribution d'aides pour les championnats départementaux, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides pour les championnats départementaux, acceptée à l'unanimité.

III-8 Prise en compte des frais des bénévoles de la CDT (commission technique départementale) :

Il est décidé de maintenir la prise en charge de la totalité des frais des entraîneurs de la CTD (transports, hébergement, repas) en cas d'accompagnement sur une compétition décidée par la CTD (région, ligue, championnat de France).

Concernant les frais de transport lors des stages, ces derniers continueront à être pris en charge (feuille de frais déplacement).

Le repas du midi ne sera cependant plus pris en charge par le CD11.

Reconduction d'aides pour frais des bénévoles de la CDT, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Reconduction d'aides pour frais des bénévoles de la CDT, acceptée à l'unanimité.

III-9 Aide à la création de clubs :

Le comité départemental apporte son soutien aux nouveaux clubs. Il est décidé de verser une subvention de 500€ dès que le club est affilié à la FFTA.

Reconduction d'aides pour la création de nouveaux clubs, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Reconduction d'aides pour la création de nouveaux clubs, acceptée à l'unanimité.

IV – Formations réalisées sur la saison

- *Encadrant Fédéral* les 6 et 7 juillet 2024 au club des Archers Narbonnais.
- Formation *Poussins* le 22 septembre 2024 au club des Archers de la Cité à CARCASSONNE
- *Encadrant Fédéral* les 12 et 13 Octobre 2024 au club des Archers de la Cité

V - Challenge Mortreux

Rappel des dates :

29/03/2025 : CARCASSONNE (salle) + jeux du tir à l'arc

17/05/2025 : LIMOUX (Extérieur)

14/06/2025 : BIZANET (parcours).

Le Challenge MORTREUX est ouvert aux 1ères et 2èmes années, n'ayant participé à aucune compétition. Pour être classés, les jeunes devront participer obligatoirement aux 3 manches.

4 catégories concernées : U11, U13, U15 et U18, pour un maximum de 45 archers (sécurité et logistique).

Le règlement a donc été revu comme suit :

Le tir à l'arc, dès la première année de pratique, est rarement possible dans de bonnes conditions (temps nécessaire à l'apprentissage et faible puissance). Ce constat est le même pour un jeune ou un adulte. C'est pourquoi il semble important au département de proposer un challenge adapté à ce constat.

Objectif : *Proposer aux jeunes débutants la découverte de la compétition ainsi que d'échanger avec des jeunes d'autres clubs.*

GENERALITES

- *Le Challenge se déroule sur 3 manches :*
 - *Une manche en salle*
 - *Une manche en extérieur sur blason anglais*
 - *Une manche « parcours » regroupant l'ensemble des disciplines (blasons nature, campagne et 3D)*
- *Le challenge se compose de 2 phases : un tir individuel et un tir en équipe.*
- *Il est ouvert aux jeunes débutants voir aux 2èmes années qui n'ont pas encore fait de compétition officielle.*
- *Les **poussins** doivent tirer une puissance marquée sur les branches inférieure ou égale à 18 livres.*
- *Les archers peuvent tirer avec ou sans viseur*
- *Le classement final individuel et par équipes est réalisé sur l'ensemble des 3 manches.*
- *Ne peuvent plus entrer au classement les jeunes archers qui ont participé à plus d'un concours qualificatif quelle que soit la discipline*

REGLEMENT

Tir individuel

Les tirs individuels sont organisés selon les catégories suivantes

U11 -1^{ère} année et 2^{ème} année : blasons de 60 cm à 10m avec ou sans viseur

U13- blasons de 60 cm à 15m

U15 - blasons de 60 cm à 15m

U18 - blasons de 40 cm à 15m

Organisation

- *L'échauffement sera réalisé en commun avec tous les jeunes et encadré par un entraîneur.*
- *Les jeunes tirent 2 séries de 7 volées de 3 flèches en 1min 30 (par volée) avec un adulte présent sur chaque cible, pour compter les points, cocher les impacts et aider les enfants au retrait des flèches.*

Récompenses

- Chaque concours sera récompensé par le club suivant les niveaux existants ; Classement scratch (filles, garçons, classique et barebow sont classés en même temps) par catégories.

ORGANISATION TIR PAR EQUIPES

Composition des équipes

- Une équipe par clubs composée de 4 archers (minimum 3).
- La mixité est possible voir obligatoire quand cela est possible
- Au minimum deux catégories d'âges différentes

Catégories : U11 F/H – U13 F/H – U15 F/H – U18 F/H

- Les équipes peuvent être différentes à chaque rencontre.

Procédure d'inscription des équipes :

- La composition de l'équipe, doit être déposée lors du passage au greffe (dépôt du formulaire « composition de l'équipe » au greffe avant le début des tirs).
- A l'issue du tir de chaque épreuve, le classement est fait sur les trois meilleurs scores des archers de l'équipe

VI - Championnat départemental salle 2025 – 2026

Cette année, le Championnat Départemental en salle se tiendra à CASTELNAUDARY le 26/01/2025.
Pour 2026, il se déroulera en janvier, à LIMOUX.

VII - Groupe Pôle Jeunes (Résultats, reconduction, calendrier, financement)

Les jeunes désireux d'intégrer le Pôle Départemental, seront « sélectionnés » lors d'un concours.

Pour rappel, les jeunes engagés dans le pôle seront prioritaires sur les compétitions en équipe départementales et régionales.

Toutefois, la commission technique n'exclue pas la possibilité d'intégrer d'autres jeunes archers qui ne seraient pas dans le pôle mais dont les scores parleraient d'eux-mêmes.

Dates des stages :

19/01/2025 : Stage Duel (réservé aux inscrits au championnat Départemental de l'Aude)

02/02/2025 : LIMOUX

09/03/2024 : NARBONNE

23/03/2024 : NARBONNE (TAE)

06/04/2025 : NARBONNE

11/05/2025 : NARBONNE

01/06/2025 : NARBONNE

Ces dates sont, bien entendu, sous réserve de modification selon disponibilité des encadrants.

VIII - Tournoi des mixtes :

Ce tournoi aura lieu le 30/03/2025, au club des Archers de la Cité, à CARCASSONNE.

Il s'agira de constituer, comme son nom l'indique, une équipe mixte avec une femme et un homme, de même catégorie et de même club.

4 catégories seront présentées : classique, Barebow, poulies et néo-licenciés, avec taille de blason et distances adaptés.

La rencontre se déroulera en 3 temps :

- Tir de « mini » qualification sur le principe d'un tir par équipe mixte : 5 volées de 4 flèches (2 flèches /archer en 80 secondes) ;
- Matches de poules
- Big Shoot Off, pour déterminer le classement final.

IX - Challenge Régional Poussins

Comme la saison dernière qui a vu son édition se faire à CARCASSONNE, le CRTAO se propose de rééditer cette compétition qui devrait se dérouler le 12 Avril 2025.

Afin de permettre au plus grand nombre de poussins d'y participer, le président du CRTAO demande s'il nous est possible de trouver une salle centrale à la région, de type gymnase, aux environs de LIMOUX ou NARBONNE.

Les départements de l'Occitanie présenteront alors 1 à 2 équipes de 4 archers, si possible de clubs différents.

Lors de cette rencontre, les jeunes auront :

- Une phase qualificative de 6 volées de 3 flèches, distance 10m, blason 60cm.
- Une phase de matchs individuels : constitution de poules en fonction du nombre de participants
- Une phase de tirs par équipe : le classement par équipe se fera sur le cumul des scores des 4 archers selon les tirs du matin (le format des matchs est sur le format montante-descendante).

Au cours de cette journée, les jeunes participeront à un petit atelier technique.

X – Challenge Régional par équipe

Le challenge Régional par équipe départemental est reconduit.

Les équipes seront obligatoirement constituées d'au moins 1 fille et de 2 clubs différents.

Le championnat se déroulera en 2 temps :

- Une phase de qualification en salle 18m (classement salle donnera l'ordre des poules),
- Une finale à 50m qui se tiendra à MURET.

XI – Stages pour adultes : préparation de grandes échéances (quand, comment, où ?)

- Stage « duel » : CARCASSONNE le 19/01/2025
- Stage de perfectionnement : NARBONNE le 23/03/2025
- Stage de sélection par équipe pour participation à la phase finale en extérieur : NARBONNE le 04/05/2025.

XII – Réflexion sur le projet sportif

Le Conseil d'administration est invité à réfléchir sur le projet sportif à mettre en place sur cette nouvelle saison, à savoir, l'augmentation du nombre de licenciés et la professionnalisation du CD11, permettant de mettre un professionnel à disposition des clubs.

La Secrétaire
Mme Natacha BOSCO

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE TIR À L'ARC DE L'AUDE